



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	10 Mai 2023
A :	16H
Fin :	18H30
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine , MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

Point sur le classement fair-play. La commission sportive a arrêté à ce jour le classement Fair Play D1-D2-D3-D4-D5 afin de récompenser les clubs à la mi-temps de la Finale de la Coupe de l'Indre d'un jeu de maillots offert par le Conseil Départemental.

I – RETOUR DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match 25569105 – Ent. Slc-Vfc 1 / Ent. Aso Charenton 1 du 22.04.2023 – U15 Bi-départemental D2 Poule

A :

La Commission,

Suite au retour du dossier de la Commission de Discipline du 04.05.2023,

Après lecture de celui-ci

Décide,

Match perdu aux deux clubs par pénalité au regard des évènements rapportés et des responsabilités qui en découlent .

E.Slc-Vfc : - 1 point 0 but

E.Aso Charenton : - 1 point 0 but

II – RESERVE

Match n° 24729908 – AS Niherne 2 / AS Brion 1 du 07.05.2023 – D4 Poule A :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Après avoir pris connaissance de la réserve d'avant match sur la FMI, (équipe supérieure) la commission dit la réserve non recevable en la forme (Article 142 des RG).

Homologue la rencontre :

AS Niherne : 4 buts 1 point

AS Brion : 4 buts 1 point

III – FORFAIT

A) HORS DELAIS

Match n° 24729243 – ES Etrechet 2 / AS Niherne 1 du 07.05.2023 – D3 Poule D :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de ES Etrechet 2 adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 5/05 à 21h14 déclarant le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à ES ETRECHET 2 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à AS NIHERNE 1 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

ES ETRECHET doit :

- Amende pour forfait = 79 euros

MATCH ARRETE

A) Par réduction à moins de 8 joueurs

Match n° 24729108 – USAP 2 / US AZAY LE FERRON 1 du 22.04.202 en D3 Poule C :

Match arrêté à la 56ème minute de jeu

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité »,

Considérant que l'équipe du club de Azay s'est présentée avec 10 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant la sortie sur blessure de 3 joueur(s) du club d' Azay le Ferron,

Considérant que l'équipe du club de Azay n'avait alors 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 56^{ème} minute de jeu, sur le score de 5 à 0 en faveur du club de USAP ,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs au club d'Azay le ferron (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club d' USAP (5 buts et 3 points), en application des dispositions de l'Article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

IV - COUPES

Coupe de l'Indre seniors

½ finales « RETOUR » :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
Matches RETOUR				
25809157	Villers Ac	Deols Fc	18/05/2023	18 h 00
25809156	U.S. Le Blanc	Villedieu Us	18/05/2023	17 h 00

Coupe de l'Indre Féminines

Sont qualifiés pour les ½ finales : La Berrichonne Cx – E. E3B – Touvent Cx, FCMO

Tirage des ½ finales :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25807967	F.C.M.O.	Chateauroux	21/05/2023	15H
25807962	Touvent Chat.	Ent. E3b	21/05/2023	10H

CHALLENGE RAYMOND CAUTINAT**Le Tirage des ½ finales :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25808029	Liniez Ac	U.S.A.P.	18/05/2023	10H
25808026	F.C. Levroux	Villedieu Us	14/05/2023	10H

COUPE DE DISTRICT H. LEGROS

Le tirage des 1/8^{ème} de finale de la Coupe de District Henri Legros donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Jeudi 18 Mai 2023 à 15 h sur le terrain du club 1^{er} nommé :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25826090	Parnac V.A Ac	Touvent Chat.	18/05/2023	15H
25826094	Ardentes As	U.S. Gatines	18/05/2023	15H
25826089	Bordes As Les	Fc2mt	18/05/2023	15H
25826092	Ecl St Christophe	F.C. Levroux	18/05/2023	15H
25826091	Cx Etoile	F.C.M.O.	18/05/2023	15H
25826095	Es Poulaines	Alliance C.S. Buzanc	18/05/2023	15H
25826093	Fc Valp 36	St Gau-Thenay	18/05/2023	15H
25826088	Belabre Ss	St Valentin	18/05/2023	15H

COUPE E. BARES

Le tirage des 1/8^{ème} de finale de la Coupe Edouard Barès donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Jeudi 18 Mai 2023 à 15 h sur le terrain du club 1^{er} nommé :**

N° match	Equipe recevante	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date match	Heure
25826615	Anjouin As	1	Maron As	2	18/05/2023	15H
25826614	Touvent Chat.	3	Fc Briantes Lacs	1	18/05/2023	15H
25826612	Veuil Ec	1	Alliance C.S. Buzanc	3	18/05/2023	15H
25826611	F.C. Ceaulmont L/ Gr	1	Cx Etoile	3	18/05/2023	15H
25826609	Sc Segry	1	Belabre Ss	2	18/05/2023	15H

25826613	Ent. Bouges Levroux	2	S.C. Tendu	1	18/05/2023	15H
25826616	Poinconnet Us	3	Ent. Ambrault Sassie	1	18/05/2023	15H
25826610	Tilly Us	1	Ent. Vatan Buxeuil	3	18/05/2023	15H

Coupe de District U18

Sont qualifiés pour la finale : E. USAP/St Gaultier – SC Vatan

Coupe de District U17

Le tirage des ½ finales de la Coupe de District U17 donne les rencontres suivantes se dérouleront le **Samedi 20 Mai 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25820318	U.S. Le Blanc	Ent. Fc2mt Usyp Char	20/05/2023	15H30
25820317	E. Montgivray Us3c	Ent. Reuilly/Massay	18/05/2023	15H00

COUPE MAURICE HERVAULT

Le triage des ½ finales de la Coupe Maurice HERVAULT donne les rencontres suivantes se dérouleront le **Samedi 20 Mai 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25820319	Poinconnet Us	Ent. Assgt/Usap	20/05/2023	15H30
25820320	E. Montgivray Ardent	Chateauroux	20/05/2023	15H30

Coupe de District U15

Le Tirage des ½ finale de la Coupe de District U15 donne les rencontres suivantes se dérouleront le **Samedi 20 Mai 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25820323	Sp.C. Vatan	Issoudun Sa	20/05/2023	15H30
25820324	Ent. Berry Sud	Alliance C.S. Buzanc	20/05/2023	15H30

IV - TRESORERIE

RETARD DE TRANSMISSION AMENDE 29 € (week-end des 6-7-8 Mai 2023)

Départemental 1

LEVROUX (Match LEVROUX / BUZANCAIS) Transmission le 08/05/2023 à 09h06 au lieu du 07/05/2023 à 24h00

Départemental 3 Poule B

ARDENTES (Match ARDENTES 2 / AIGURANDE 2) Transmission le 08/05/2023 à 08h40 au lieu du 07/05/2023 à 24h00

SEGRY (Match SEGRY / E.VATAN BUXEUIL 3) Transmission le 10/05/2023 à 18h50 au lieu du 07/05/2023 à 24h00

RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAIS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI QUELQUE SOIT L'EQUIPE FORFAIT (Documents, Documents utiles, Footclub/fmi, Cas d'une équipe absente)

. Remboursement frais arbitrage aux clubs D3 soit 34 € :

Date	Division	N° Match	Equipes	
07/05/2023	D3 A	24728781	US BOUGES 1	FC DIORS 3
07/05/2023	D3 B	24728982	US MONTGIVRAY 3	ES SAZERAY VIGOULANT 1
07/05/2023	D3 B	24728977	AAE NOHANT VIC 1	ES SCO 1
07/05/2023	D3 B	24728979	FC MERS-MONTIPOURET 1	FC LUANT
07/05/2023	D3 B	24728980	FC2S 1	AS NEUVY PAILLOUX 1
06/05/2023	D3 D	24729242	ES POULAINES 2	FC CEPHONS BOIS HAULT 1
07/05/2023	D3 D	24729244	US GATINES 2	SS ECUEILLE 2

V – COURRIERS

Prochaine réunion **Mercredi 17 Mai 2023**

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président

J. LHUILIER

